

Il existe des débouchés dans certains secteurs, notamment dans l'enseignement et les soins infirmiers: enseignement aux enfants de tous âges, garde d'enfants, bibliothèques et services auxiliaires en cliniques privées. Il y a une forte demande d'enseignants dans les écoles internationales. Les autres missions diplomatiques essaient d'embaucher autant que faire se peut leurs propres ressortissants. Il est possible de donner des leçons particulières d'anglais, de piano et de danse.

Les annonces de postes vacants ouverts aux étrangers se font de bouche à oreille. Toutes les entreprises ne peuvent embaucher qu'un nombre limité d'étrangers. Il est très difficile, voire impossible, de relever la limite; on observe plutôt une tendance à la baisse. Même à l'intérieur de cette limite, les entreprises doivent déposer une demande pour pouvoir combler les postes vacants et prouver qu'ils ne peuvent être occupés par des Ghanéens. Les candidats choisis sont en général hautement qualifiés.

Les entreprises doivent présenter leurs demandes à l'Immigration Quota Office du ministère de l'Intérieur. En ce qui concerne les personnes à la charge du personnel du haut-commissariat, dont le visa ne leur permet pas de travailler, elles doivent aussi obtenir une cote de sécurité du ministère des Affaires étrangères ainsi qu'un passeport ordinaire.

Sauf si l'on travaille dans une entreprise étrangère, les salaires sont payés en cédīs, non convertibles en devises fortes. La rémunération est beaucoup plus faible qu'au Canada et se dépense facilement pour faire face au coût de la vie, très élevé à Accra.

Les personnes à charge qui le souhaitent peuvent s'inscrire à l'université ou suivre des cours de céramique, de macramé, de travaux d'aiguille, de peinture, etc. qu'offrent certaines femmes qualifiées.

KENYA (Nairobi)

Accord de réciprocité concernant l'emploi : non
Nombre approximatif de conjoints travaillant à titre d'employés recrutés sur place: 2
Poste de coordonnateur communautaire à contrat: oui
Poste d'infirmière diplômée à la mission: non

Les possibilités d'emploi sont restreintes pour les étrangers à cause de la politique de "kenianisation" du gouvernement, appliquée déjà depuis un certain temps. Le gouvernement reconnaît toutefois qu'il est encore nécessaire d'embaucher des étrangers dans certaines catégories professionnelles, en particulier dans divers secteurs spécialisés et techniques. Les enseignants ayant les compétences voulues pourront obtenir un permis de travail pour enseigner dans les écoles privées, notamment à la International School of Kenya, qui relève de l'ambassade des États-Unis et du haut-commissariat.

Les personnes dont la formation et l'expérience ont trait au travail d'administration générale, de secrétariat et de bureau ont des possibilités d'emploi plus